

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 février 2026

Convocation du 17 février 2026

N° 2026_02_023

Objet : Culture - Soutien 2026 aux Evénements culturels et sportifs structurants

Le 24 février 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Vallon Pont d'Arc, siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du conseil communautaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON,

Absents : Maryse RABIER, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Luc Pichon expose aux conseillers que dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes soutient les événements artistiques, culturels et sportifs d'intérêts d'envergure dont l'attractivité dépasse le territoire communautaire, et attire les participants au niveau départemental et régional. En outre il est obligatoire que les associations porteuses de ces événements fassent l'objet d'un conventionnement avec le Département de l'Ardèche et/ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une convention de partenariat sera signée afin de formaliser les attendus des deux parties, d'enrichir le partenariat et de valoriser l'image de la collectivité.

Après examen des demandes 2026, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Labeaume en Musique :	15 000 €
- Vivante Ardèche :	5 700 €
- Vallon Plein Air :	7 600 €
- Raid Nature du Pont d'Arc :	7 600 €
- Association Festiv'Aluna :	10 000 €
- International de Pétanque :	7 600 €
- Vélo Club du Pays Vallonnais	7 600€

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de verser les subventions aux associations porteuses d'événements artistiques, culturels et sportifs d'intérêts communautaires suivantes :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 007-200039808-20260224-2026_02_023-DE

SLOW

- Labeaume en Musique :	15 000 €
- Vivante Ardèche :	5 700 €
- Vallon Plein Air :	7 600 €
- Raid Nature du Pont d'Arc :	7 600 €
- Association Festiv'Aluna :	10 000 €
- International de Pétanque :	7 600 €
- Vélo Club du Pays Vallonnais	7 600 €

Dit que les crédits nécessaires figurent au budget 2026.

Autorise le président à signer les conventions de partenariat

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Monique MULARONI